

Charte d'éco responsabilité

Le développement durable ne se réduit pas seulement à la protection de l'environnement et à la maîtrise de la consommation des ressources, mais est fondé sur trois piliers interdépendants :

- L'aspect environnemental : le développement durable doit contribuer à la protection, la valorisation, l'amélioration de l'environnement ainsi qu'à la préservation des ressources de façon durable ;
- L'aspect social : le développement durable doit parvenir à une cohésion et à un progrès social afin de répondre de façon équitable aux besoins de chacun des humains ;
- L'aspect économique : l'objectif de cet aspect est la croissance et l'efficacité économique à long terme.

Ces préoccupations se sont traduites par l'intégration du développement durable dans le manuel de certification V2010. La certification permet ainsi d'authentifier l'engagement des établissements dans le développement durable et de développer cette démarche sous forme de sept axes : Qualité de vie au travail ; Achats écoresponsables et approvisionnement ; Gestion de l'eau ; Gestion de l'air ; Gestion de l'énergie ; Hygiène des locaux ; Gestion des déchets.

"La qualité des soins, ..., ne doit pas être atteinte aux dépens de l'environnement" - Extrait du discours de la Ministre de la santé et des sports, prononcé le 27 octobre 2009 lors de la signature de la convention portant engagement des établissements de santé dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Le Centre Hospitalier de Doué la Fontaine s'est donc engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable permettant d'impliquer les professionnels de l'établissement dans la réalisation de celle-ci. Elle intègre à son organisation et à ses activités les trois dimensions du développement durable à travers quelques engagements et des gestes concrets, orientés autour de 4 axes :

1. Réduire la consommation d'eau,
2. Réduire la consommation d'énergie,
3. Réduire l'usage du papier et recycler les déchets,
4. Réduire les émissions de gaz carbonique,

Charte d'éco responsabilité

Objectif 1 : Je m'engage à consommer l'eau avec modération

En tant que professionnel du Centre Hospitalier de Doué la Fontaine :

- Je m'assure que le robinet est fermé après utilisation.
- Je ne laisse pas couler l'eau lorsque je me lave les mains.
- Je signale toute fuite (y compris de chasse d'eau) aux services techniques.
- J'utilise les débits différenciés des chasses d'eau lorsque ceux-ci existent.

L'établissement s'engage :

- A suivre mensuellement les consommations d'eau par bâtiment
- A mettre en place un programme de contrôle et d'entretien des circuits d'eau sanitaire
- A intervenir dès que faire se peut sur les signalements de toute fuite

Le saviez-vous ?

- Une fuite goutte à goutte au robinet peut représenter jusqu'à 35 000 litres d'eau par an.
- Une fuite de chasse d'eau pendant un an équivaut à environ 3 600 douches.
- Laisser couler l'eau pendant qu'on se lave les mains revient à doubler, voire tripler le volume d'eau consommé.

Objectif 2 : Je m'engage à réduire ma consommation électrique

En tant que professionnel du Centre Hospitalier de Doué la Fontaine :

- J'éteins la lumière de mon bureau quand je n'y suis pas (et notamment sur le temps du midi).
- J'éteins les locaux communs en les quittant (salles de réunions, toilettes, couloirs...).
- J'éteins mon poste informatique (écran, unité centrale et imprimante) chaque soir.
- Je n'allume que la pièce dans laquelle je travaille.
- Je ne laisse pas fonctionner sans interruption les appareils électriques (cafetières, chargeurs téléphoniques...).

L'établissement s'engage :

- A prendre en compte les consommations énergétiques dans le choix des équipements
- A incorporer l'aspect éco responsable dans les cahiers des charges
- A privilégier les appareils munis de labels lors du rachat

Le saviez-vous ?

- Une ampoule classique allumée toute la journée coûte 69 euros par an.
- Sur une journée de 24 heures, un appareil informatique en veille consomme autant que pendant 3 heures d'utilisation.
- Une ampoule basse consommation consomme 80 % moins d'énergie qu'une ampoule classique.

Objectif 3 : Je m'engage à réduire les coûts de chauffage

En tant que professionnel du Centre Hospitalier de Doué la Fontaine :

- Je participe à la maîtrise du chauffage et de la climatisation. La température intérieure de confort est de 19°C en hiver et 25°C l'été.
- Je ne couvre pas les radiateurs et climatiseurs avec des dossiers ou autres objets.
- Je n'installe pas de convecteurs électriques d'appoint personnels.
- Lorsque j'aère les locaux où je travaille, je coupe ou je baisse le chauffage si j'en ai la possibilité.
- Lorsque le temps, le permet, je privilégie l'ouverture des fenêtres et vérifie que la climatisation est bien éteinte.
- Je ne mets pas la climatisation en même temps que le chauffage.
- Le soir en quittant mon poste, je pense à éteindre la climatisation.
- Je ne règle pas la climatisation à trop basse température (la différence entre l'extérieur et l'intérieur ne doit pas être de plus de 5°C maximum).

L'établissement s'engage :

- A mettre en place un plan d'inspection et de contrôles des ouvertures et des huisseries alimentant un plan pluriannuel d'investissement.
- A réguler le chauffage à une température de confort de 20°C en hiver et 25°C l'été.
- A sensibiliser les professionnels et les usagers

Le saviez-vous ?

- Une chaudière déréglée peut engendrer une surconsommation de 15 %.
- Une bonne isolation peut économiser jusqu'à 30 % des dépenses de chauffage.
- Un degré supplémentaire représente 7 % de consommation énergétique en plus, et 7 % de gaz carbonique (CO2) en plus dans l'atmosphère.

Objectif 4 : Je m'engage à recycler le papier et les déchets

En tant que professionnel du Centre Hospitalier de Doué la Fontaine :

- Je m'engage à respecter le tri des déchets et le circuit de ces derniers
- Je veille à trier le papier recyclable des autres déchets dans ma corbeille à papier (sac bleu).
- Je m'assure également du tri des emballages et des cartons.
- Je privilégie les fournitures à longue durée de vie ou rechargeables (non jetables).
- Je remets mes cartouches d'encre, les piles et matériels informatiques aux endroits prévus ou à la personne désignée.

L'établissement s'engage :

- A mettre en place un plan d'audit et des indicateurs de suivi relatifs à la quantification de déchets
- A mettre en place les fontaines d'eau en remplacement des bouteilles plastiques
- A mettre en places les bornes de tris sélectifs au sein de l'établissement
- A mettre une signalétique claire relative au tri des déchets
- A mettre à disposition des professionnels le matériel nécessaire au bon tri et quel usage pour quel sac

Le saviez-vous ?

- La cartouche de votre imprimante est en plastique et renferme des substances toxiques, nocives et polluantes. Elle peut être recyclée et réutilisée : rapprochez-vous du service informatique !
- Un Français produit en moyenne 365 kg de déchets par an.

Objectif 5 : Je m'engage à réduire l'usage du papier

En tant que professionnel du Centre Hospitalier de Doué la Fontaine :

- Je maîtrise l'impression de mes documents : je n'imprime pas tous les courriels, je fais des recto-verso et j'utilise le format livret.
- Je favorise les courriers et les invitations par courriels (en évitant un doublon papier).
- Je duplique mes documents à partir des photocopieurs plutôt que de l'imprimante individuelle.
- Je limite ma consommation de papier en utilisant le recto des documents usagés, en m'assurant qu'il ne comporte pas de nom de patient, comme brouillon.
- Lorsque cela est adapté (ex : présentation PowerPoint), j'utilise les options permettant d'imprimer plusieurs pages sur une seule.
- J'évite la multiplication des supports
- Je donne une seconde vie au papier en utilisant le verso des papiers comme brouillon

L'établissement s'engage :

- A sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques d'impressions
- A Généraliser le tri du papier à tous les services/bureau
- A dématérialiser ses actes administratifs (mandats, titre de recette)
- A paramétrer les solutions d'impression sur un format noir et blanc et recto/verso par défaut

Le saviez-vous ?

- Une tonne de papier recyclé permet d'économiser 700 à 800 litres de pétrole.
- En France et en 2004, seulement 11 % du papier d'écriture-impression était du papier recyclé.
- Un papier dit "recyclé" doit contenir au moins 50 % de fibres cellulosiques de récupération.

Objectif 6 : Je m'engage à Réduire mes émissions de gaz carbonique,

En tant que professionnel du Centre Hospitalier de Doué la Fontaine :

- Je privilégie les déplacements piétons quand je le peux.
- Je privilégie le covoiturage lors de mes déplacements professionnels (notamment pour me rendre aux formations).
- Je coupe le moteur de mon véhicule quand je ne l'utilise pas.
- Je respecte les règles d'éco conduite

L'établissement s'engage :

- A sensibiliser les professionnels en interne à l'impact de leurs déplacements
- A distribuer des fiches d'éco-conduite et de bonne utilisation des véhicules à tout le personnel
- A intégrer les exigences environnementales dans les cahiers des charges
- A communiquer sur les horaires et les plans des lignes de bus locales

Le saviez-vous ?

- Un déplacement urbain sur quatre est inférieur à 1 kilomètre.
- Le CO₂, ou dioxyde de carbone, est un gaz qui met cent ans à disparaître dans l'air.
- Un bus pollue 10 à 20 fois moins par voyageur transporté qu'une voiture.